

PD

AMENDMENT NUMBER 4

**TO THE
PROJECT GRANT AGREEMENT**

between

**THE PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR
DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL (CILSS)**

and

THE UNITED STATES OF AMERICA

for

SAHEL REGIONAL INSTITUTIONS II

AID Project Number 625-0975

AMENDEMENT NUMERO 4

à

L'ACCORD DE SUBVENTION DE PROJET

entre

**LE COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE
LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)**

et

LE GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

pour les

INSTITUTIONS REGIONALES DU SAHEL II

Projet AID Numéro 625-0975

AMENDMENT NO. 4
TO THE
PROJECT GRANT AGREEMENT
FOR
SAHEL REGIONAL INSTITUTIONS II
AID PROJECT NUMBER 625-0975

The Project Grant Agreement between the Permanent Interstate Committee for Drought Control in the Sahel (CILSS) and the United States of America, acting through the Agency for International Development ("A.I.D."), dated August 31, 1987, as amended, is further amended as follows:

A. SECTION 3.1. The Grant under Article 3, is hereby deleted in its entirety and the following substituted in lieu thereof:

"Section 3.1. The Grant. To assist the CILSS to meet the costs of carrying out the Project, A.I.D., pursuant to the Foreign Assistance Act of 1961, as amended, agrees to grant the CILSS under the terms of this Agreement, an amount not to exceed Two Million Six Hundred Thousand United States ("U.S.") Dollars (\$2,600,000), consisting of U.S. dollars 2,000,000 previously obligated and Six Hundred Thousand U.S. dollars (600,000) obligated by this Amendment, to finance foreign exchange costs, as defined in Section 6.1., and local currency costs, as defined in Section 6.2., of goods and services required for the project."

B. Item (b), under Section 3.2., CILSS Resources for the Project, is deleted in its entirety and the following is substituted in lieu thereof:

"(b) The resources provided by the CILSS for the project over its ten year life will be not less than One Billion and Two Hundred Million CFA francs (1,200,000,000 F CFA) including costs borne on an "in-kind" basis."

AMENDEMENT NO. 4
A
L'ACCORD DE SUBVENTION DE PROJET
POUR LES
INSTITUTIONS REGIONALES AU SAHEL II
PROJET A.I.D. NUMERO 625-0975

L'Accord de Subvention de Projet entre le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) et les Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de l'Agence pour le Développement International ("A.I.D."), daté du 31 août 1987, tel qu'amendé, est par la présente amendé comme suit:

A. La Section 3.1., à l'Article 3, la Subvention, est entièrement annulée et remplacée par ce qui suit:

"Section 3.1. La Subvention. Pour aider le CILSS à pourvoir aux coûts de l'exécution du projet, l'A.I.D., dans le cadre de la Loi de 1961, relative à l'Assistance aux Nations Etrangères, telle qu'amendée, consent à accorder au CILSS au terme de cet Accord, un montant n'excédant pas Deux Million Six Cent Mille dollars des Etats-Unis (2.600.000 \$ E.U.), dont 2.000.000 de dollars E.U. précédemment engagés, et Six Cent Mille dollars (600.000 \$) engagés par cet Amendement, pour financer les coûts en devises étrangères, tel que défini à la Section 6.1., et les coûts en devises locales, tel que défini à la Section 6.2., des biens et des services requis par le projet".

B. L'Alinéa (b), à la Section 3.2., Ressources du CILSS pour le Projet, est entièrement supprimé et remplacé par ce qui suit:

"(b) Les ressources fournies par le CILSS pour le projet pendant les dix ans ne devront pas être en-dessous d'un Milliard Deux Cent Million de francs CFA (1.200.000.000), y compris les coûts supportés en "nature".

C. Item (a), under Section 3.3., Project Assistance Completion Date, is hereby deleted in its entirety and the following is substituted in lieu thereof:

"Section 3.3. Project Assistance Completion Date

(a) The Project Assistance Completion Date, ("PACD") which is June 30, 1997, or such other date as A.I.D. may agree to in writing, is the date by which the parties estimate that all services financed under the Grant will have been performed and all goods financed under the Grant will have been furnished for the Project as contemplated in this Agreement."

D. Article 5. Special Covenants is deleted in its entirety and the following is substituted in lieu thereof:

"Article 5: Special Covenants

Section 5.1. Project Evaluation

The parties agree to establish an evaluation program as part of the project. ~~An impact evaluation will be undertaken by the end of the second year of the amended project, i.e. by 1993. A major evaluation will be contracted for directly by A.I.D in 1995.~~

Section 5.2. CILSS/Club Long-Term Plan. According to their individual and collective mandates, the CILSS and the Club will develop both separate and joint multiyear plans which establish clear objectives and a strategy for their achievements.

Section 5.3. Regional Coherence and Coordination of CILSS/Club Programs

In accordance with the 1990 evaluation, efforts must be made to avoid unnecessary duplication and overlap into areas in which other regional

C. L'Alinéa (a), à la Section 3.3., Date d'Achèvement de l'Assistance au Projet, est entièrement supprimé et remplacé par ce qui suit:

"Section 3.3. Date d'Achèvement de l'Assistance au Projet

(a) La Date d'Achèvement de l'Assistance au Projet, ("DAAP") qui est fixée au 30 juin 1997, ou à toute autre date que l'A.I.D. peut approuver par écrit, est la date à laquelle les parties estiment que tous les services financés au titre de la Subvention auront été rendus et que tous les biens financés au titre de la Subvention auront été fournis pour le projet tel que prévu dans cet Accord".

D. L'Article 5., Clauses Spéciales, est entièrement supprimé et remplacé par ce qui suit:

"Article 5. Clauses Spéciales

Section 5.1. Evaluation du Projet

Les parties consentent à établir un programme d'évaluation faisant partie du projet. ~~Une évaluation d'impact sera entreprise à la fin de la deuxième année du projet amendé, c'est-à-dire en 1993. Une évaluation d'ensemble sera directement entreprise par l'A.I.D. en 1995.~~

Section 5.2. Plan à Long Terme du CILSS/Club. Conformément à leurs mandats collectifs et individuels, le CILSS et le Club élaboreront des plans multi-annuels conjoints et séparés qui établissent des objectifs clairs et une stratégie pour leurs réalisations.

Section 5.3. Cohérence Régionale et Coordination des Programmes du CILSS/Club

Conformément à l'évaluation de 1990, des efforts doivent être fournis pour éviter le double emploi et le chevauchement dans des domaines dans lesquels d'autres corps régionaux possèdent une

bodies possess relevant experience and competence. In selecting themes and initiatives, the CILSS and Club Secretariats should coordinate carefully with other West African regional organizations. Project staff will consider whether such efforts have been made before deciding on support for particular CILSS/Club initiatives.

Section 5.4. Allocation of Tasks and Functions within the CILSS "System".

Attention should be given to the separation of data collection, analysis, and dissemination functions (INSAH and AGRHYMET) from policy analysis, sensitization and policy dialogue (CILSS Executive Secretariat.) Emphasis should be placed on the need to avoid duplication of functions within the CILSS Executive Secretariat and the specialized institutions.

Once a clearer definition to the division of functions between the CILSS Executive Secretary and specialized institutions is articulated and accepted, project funds will be expended only for those activities which conform to rational division of labor, following an appropriate transitional period.

E. Annex 1, Amplified Project Description is deleted in its entirety and the attached Annex 1, Amplified Project Description is substituted in lieu thereof.

F. Attachment 1 to Annex 1., Project Financial Plan is deleted in its entirety and the attached Annex 2, Project Financial Plan is substituted in lieu thereof.

G. Except as modified herein, all terms and conditions of the Project Grant Agreement of August 31, 1987, as amended, remain unchanged and in full force and effect.

compétence et une expérience pertinente. Dans la sélection des thèmes et des initiatives, les Secrétariats du CILSS et du Club CILSS devraient minutieusement collaborer avec d'autres organisations régionales ouest-africaines. Le personnel du projet appréciera à quel point de tels efforts ont été fournis avant de décider du soutien à telle ou telle initiative particulière du CILSS/Club.

Section 5.4. Répartition des Tâches et des Fonctions dans le "Système" CILSS

Une attention devrait être accordée à la séparation des fonctions de collecte des données, d'analyse et de diffusion (INSAH et AGRHYMET) d'avec l'analyse des politiques, la sensibilisation et le dialogue sur les politiques (Secrétariat Exécutif du CILSS). L'accent devrait être mis sur la nécessité d'éviter la duplication des fonctions au sein du Secrétariat Exécutif du CILSS et des institutions spécialisées.

Une fois qu'une définition bien claire de la division des fonctions entre le Secrétariat Exécutif du CILSS et les institutions spécialisées aura été élaborée et acceptée, les fonds du projet seront dépensés seulement pour les activités conformes à la division rationnelle du travail, après une période de transition appropriée.

E. L'Annexe 1., Description Détaillée du Projet est entièrement supprimée et l'Annexe 1, ci-jointe, Description Détaillée du Projet lui est substituée en lieu et place.

F. La Pièce-jointe à l'Annexe 1, Plan Financier du Projet est entièrement supprimée et l'Annexe 2, ci-jointe, Plan Financier du Projet lui est substituée en lieu et place.

G. Sauf modification contenue dans la présente, tous les termes et conditions de l'Accord de Subvention de Projet du 31 août 1987, tel qu'amendé, restent inchangés et en vigueur.

13

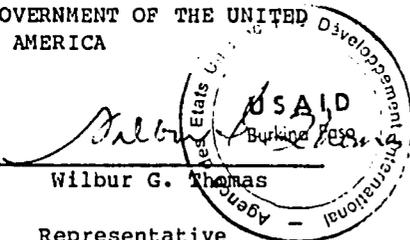
IN WITNESS WHEREOF, the Permanent Interstate Committee for Drought Control in the Sahel and the United States of America, each acting through its duly authorized representative, have caused this Agreement to be signed in their names and delivered as of the day and year below written.

En foi de quoi, le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel et les Etats-Unis d'Amérique, chacun agissant par l'intermédiaire de son représentant dûment autorisé, ont fait signer le présent Accord en leur nom et l'ont fait remettre à la date de l'année sous-mentionnée.

FOR THE GOVERNMENT OF THE UNITED STATES OF AMERICA

POUR LE COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE

Signature

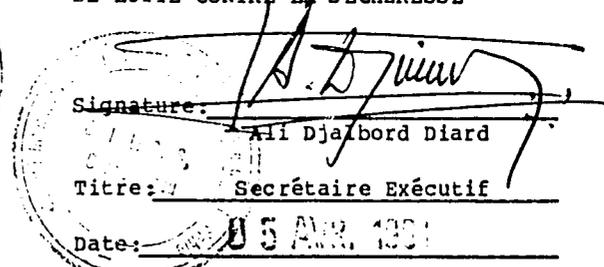

Wilbur G. Thomas

Title: Representative

Date:

April 5, 1991

Signature


Ali Djalbord Diard

Titre: Secrétaire Exécutif

Date:

05 AVR. 1991

Funds Available


Controller: ~~NY~~ George L. Barwicke
Amount: 600,000
AID Project Number: 625-0975
Appropriation: 72-111/21014
BPC: GSS1-91-21686-KG12
Allowance Number: 181-60-686-00-69-11
Authority: STATE 091730 dated 03/21/91

ANNEX 1

Amplified Project Description

A. Background and Rationale for Project Amendment

The Permanent Interstate Committee for Drought Control in the Sahel (CILSS) was established in 1973 to develop an indigenous capacity for regional planning, coordination and evaluation of programs and mobilization of funds. The Club du Sahel Secretariat (Club) was formed in 1976 to mobilize and to coordinate donor support for Sahelian countries and to work with CILSS in assessing needs, strategies and mobilizing resources. Under the Sahel Regional Aid Coordination and Planning Project (625-0911), authorized in 1978, A.I.D. donated \$12,596,000 to assist CILSS/Club and other regional organizations in strengthening their capacity for regional planning and cooperation. As a follow-on to the Aid Coordination and Planning Project mentioned above, the Sahel Regional Institutions (SRI) Project (625-0975) will focus exclusively on CILSS and Club, for the purpose of improving Sahelian and donor understanding of the potential impact of social, economic and other development policies and implementation strategies.

The SRI Project builds on major changes in the CILSS/Club system adopted in 1985 following a restructuring of the CILSS and includes the establishment of a Donor Advisory Group (DAG) and the development of an integrated work program and a comprehensive budgeting system by the CILSS.

The SRI project implementation started in 1987. The 1990 evaluation noted that important achievements have occurred since the inception of the SRI project. As a result of key policy dialogue advances made during the 1987-90 period, project funds authorized under the SRI Project have been expended at a rate greater than expected. In order to build upon recent progress and to capitalize on emerging opportunities, A.I.D. proposes to amend the 1987 Project Paper and the Project Agreement, as amended, to increase both funding and project duration. A.I.D. believes that additional funding and time are justified by the performance of the institutions to date.

The present amendment provides an ideal opportunity to reemphasize or refocus a number of substantive and management themes along lines suggested by the recent project mid-term evaluation. The evaluation, conducted during mid-1990, suggested a variety of efforts to sharpen the project focus and to tighten its management.

B. Project Goal and Purpose

The SRI Project goal is food self-reliance and ecological balance within and among Sahelian states. The project purpose is the improved understanding by Sahelian and donor decision-makers of the potential

impact of social, economic and other development policies and implementation strategies. Achieving the project purpose serves the creation of an improved policy environment, through greater information, better analysis of problems and constraints and a strengthened mechanism for increased coordination among donors and member countries. This will be achieved through support, provided under the amended SRI Project, to the CILSS and Club du Sahel. The project will encourage the continued evolution of the CILSS/Club system along the lines agreed to by donors and CILSS member states when CILSS was restructured in 1985, and periodically amended by the DAG. More specifically, the project support will be targeted to encourage the CILSS Executive Secretariat to continue to consolidate its position as a regional policy analysis and networking institution along the lines identified at the time of the May 1985 "restructuring". The key functions to be supported by this project remain, as defined in the Project Paper, those of "think tank", information exchange/dissemination and coordination.

C. Elements of Project Assistance

Funding for the CILSS and Club Secretariats under the amended SRI Project will be targeted to increase to \$15 million from the \$5 million provided under the original five-year project. New project funding would then amount to \$10 million over the seven year life of the amended project - two years remaining on the original project life span plus five additional years. To summarize, total project funding will be \$15 million over the ten year life of project. With respect to the CILSS, assistance will be provided as follows:

1. The Executive Secretariat

The CILSS Executive Secretariat will receive a total of \$500,000 per year for its work program, with the understanding that up to 20% can be used for core administrative support. This will make an additional \$100,000 per year available to the CILSS to carry out its increased responsibilities in the areas of natural resources management and regional trade. Specifically, the supplemental funds will cover the local costs for regional meetings as well as the engagement of Sahelian consultants to work with the CILSS on these two increasingly important areas. In total, the CILSS Executive Secretariat will receive \$3.5 million over the remaining life of the project.

2. CILSS Technical Assistance

\$100,000 per year will be allocated to provide technical assistance to the CILSS Executive Secretariat. Initially, this will take the form of a contract strategic planning advisor to assist the CILSS Executive Secretary in establishing an effective planning and evaluation system for the organization. Over the life of the project, the focus of technical assistance and thus, the skills required, may vary. A total of \$700,000 will be allocated to technical assistance over the remaining life of project.

3. Evaluations

A major evaluation of the project, totaling \$100,000, will be contracted for directly by A.I.D. It will be preceded by an impact assessment also costing \$100,000. A 5% cost inflation factor has been included in these figures.

4. Provision for Adjustment

The respective budgets at Club and CILSS are deemed appropriate for the current capability and work programs of the two organizations. However over time this situation may change and A.I.D. might find advantage in favoring one organization over the other for specific tasks. For this reason the maintenance of flexibility in the SRI budget is important. Pursuant to written agreement between the parties and in compliance with A.I.D. management guidelines, funds may therefore be shifted between organizations, as well as between activities within their approved work programs, as deemed necessary and approved by the Project Management Team.

D. Project Management

Project management responsibilities will be shared among the members of a Project Management Team. As outlined in the Project Paper, this team includes direct-hire A.I.D. officers in Washington (AFR/SWA), Paris (Club du Sahel) and Ouagadougou, under the strategic leadership of AFR/SWA.

Since funding for SRI began in 1987, one additional member has been added to this team. In 1988, a project-funded (PSC) Strategic Planning Advisor was assigned to the CILSS Executive Secretariat, charged with assisting the Executive Secretary in developing CILSS planning capacity, and with promoting interaction and communication between CILSS and A.I.D. Sahel Missions.

E. Project Implementation

1. Scope

Supported through this project, CILSS and Club staff, Sahelian and expatriate consultants and member-state experts and administrators will work collaboratively to define and elaborate useful guidance and strategies in domains of high priority and will encourage their adoption by both Sahelian states and donor agencies.

According to their individual and collective mandates, the CILSS and Club will develop both separate and common work plans. Project funding will support work program activities centered on ongoing CILSS/Club priority themes, agreed upon in collaboration with the DAG. These working group activities will typically take the form of studies, national, sectoral or regional coordination meetings or other meetings and research as necessary to define and elaborate development policies and strategies in relevant domains, and to promote their adoption by the member states and donors. A.I.D. priority themes will be emphasized by the Project Management Team working through the Club Secretariat, DAG and Ouagadougou Group.

2. Project Implementation Letters (PIL) System

A subsequent PIL will be issued defining an appropriate PIL system to be used under the project, along with the allocation and expenditures process.

F. Monitoring and Evaluation

1. Monitoring and Evaluation Plan

The project will take advantage of the clearer CILSS focus on the collection of information on overall regional progress through the special relationship between the CILSS and Club du Sahel.

The SRI monitoring system will monitor the impact of A.I.D. funded inputs by reporting not only project outputs as described in the Project Paper Supplement Logical Framework, but also on specific CILSS/Club accomplishments which are closely tied to the Development Fund for Africa objectives and targets, i.e. viable african economies, food security and sustainable natural resources base.

The broader CILSS monitoring system will develop specific indicators for each CILSS objective and targets can serve as at least partial measurement of regional policy impact in those areas.

2. The Objectives of the Monitoring Plan

The objectives of the monitoring plan are the following:

- collect data on progress in meeting project objectives as outlined in the PPS Logical Framework;
- allow the Sahel Office, the Club du Sahel representative and USAID/Burkina to spend a minimum of time in collecting and analyzing data to chart project progress;
- take advantage of regular Club du Sahel and CILSS reports to collect information on progress;
- use special studies and evaluations in a targeted way to examine the Development Fund for African (DFA);
- make an effort to capture whenever possible the broader changes which the member-states are implementing which may not be measurable at the national level alone.

3. The Focus of Monitoring and Evaluation

Reflecting the DFA concern for people level impact, the SRI efforts to monitor progress in meeting project objectives will include national gender disaggregated data wherever these are available in the subregion. Where such data is unavailable. the CILSS/Club will be proactive in encouraging the member-states to secure gender disaggregated data on a routine basis.

B

SRI monitoring will focus primarily on output level activity as reflected in the PPS Logical Framework. Additional impact-related information closely linked to DFA continental objectives can be collected at regular intervals as opportunities present themselves.

In collecting such data, SRI will take full advantage of ongoing CILSS/Club reporting, special assessments done by the other donors and governments.

USAIDs with activities in the natural resource policy area can also report any changes going on nationally over time. These can be compared and selected cases of geographically focused impact can be studied for real effects.

Each level of the monitoring system will have its data collection responsibilities for output and impact monitoring as specified below:

The Africa Bureau Sahel Regional Office has overall aggregation responsibility for both impact and output reporting. PIRs from Paris and Ouagadougou will be compared and analyzed. Financial data from both places on resource allocation and disbursement will also be collated there.

The Club du Sahel A.I.D. Office in Paris will be responsible for measuring and reporting on output indicators annually with additional information provided by the CILSS Secretariat Office. In addition, beginning in the second year of the PPS, at least two missions could participate with the Club Office in assessing policy impact on a mutually agreed policy dimension from the CILSS work plan.

4.--- Evaluation Requirements

A formal evaluation should be planned near the end of the second year of the amended project, i.e. 1993. The focus of the evaluation will be on impact issues as well as output delivery performance. At that time the monitoring links proposed here should be reviewed to determine if adjustments in the information collection and analysis plan are needed. The evaluation should focus on at least two countries where policy monitoring has been undertaken and determine if this model for CILSS impact monitoring is feasible over time. A revised project Logical Framework showing actual versus planned progress should be completed. Changes in output objective statements and indicators should be made if needed.

This impact evaluation will be followed by a mid-term evaluation in 1995.

ANNEX 2

SAHEL REGIONAL INSTITUTIONS (625-0975)
 AMENDMENT NO. 4
 PROJECT FINANCIAL PLAN

(Project Funds for CILSS only)

	Authorized LOP Funding	Obligated through Amendt No. 3	Obligated by this Amendment	Cumulative Obligations to Date
CILSS Workplan	5,300,000	1,739,000	500,000	2,239,000
CILSS Technical Assistance	900,000	261,000	100,000	361,000
Evaluation	200,000	-	-	-
TOTAL	6,400,000	2,000,000	600,000	2,600,000

ANNEXE 1

Description Détaillée du Projet

A. Rappel et Fondement de l'Amendement au Projet

Le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) a été créé en 1973 en vue de développer la capacité des pays membres en matière de planification régionale, de coordination et d'évaluation des programmes, ainsi que de mobilisation des fonds. Le Secrétariat du Club du Sahel (Club) a été formé en 1976 pour mobiliser et coordonner le soutien des donateurs en faveur des pays sahéliens et pour travailler avec le CILSS pour l'évaluation des besoins, des stratégies et la mobilisation des ressources. Dans le Cadre du projet de Coordination et de Planification de l'Aide Régionale dans le Sahel (625-0911), autorisé en 1978, l'A.I.D. a fourni une subvention de 12.596.000 dollars pour aider le CILSS/Club et les autres organisations régionales à renforcer leur capacité de planification et de coopération régionale. En tant que suite au projet de Coordination et de Planification de l'Aide mentionné ci-dessus, le Projet Institutions Régionales du Sahel (IRS - 625-0975) sera exclusivement axé sur le CILSS et le Club, afin d'améliorer la compréhension des pays sahéliens et des donateurs de l'impact éventuel des politiques sociales, économiques et autres de développement, et des stratégies de mise en oeuvre.

Le Projet IRS s'inscrit en droite ligne dans les changements opérés dans le système CILSS/Club adopté en 1985 suite à la restructuration du CILSS, et inclut l'établissement d'un Groupe de Réflexion des Donateurs (GRD) et le développement d'un programme de travail intégré et un système d'ensemble de budgétisation par le CILSS.

La mise en oeuvre du projet IRS a commencé en 1987. L'évaluation de 1990 faisait ressortir que des réalisations importantes sont survenues depuis l'avènement du Projet IRS. En raison de la progression du dialogue sur les politiques pendant la période 1987-90, les fonds autorisés au titre du Projet IRS ont été dépensés à un taux plus élevé que prévu. Afin de mettre à profit les récents progrès et de tirer partie des opportunités qui émergent, l'A.I.D. propose d'amender le Document de Projet de 1987 et l'Accord de Projet, tel qu'amendé, pour accroître le financement et la durée du projet. L'A.I.D. pense que le financement et le temps additionnels sont justifiés par le rendement des institutions à ce jour. Le présent amendement donne une occasion idéale pour réorienter ou mettre en évidence un certain nombre de thèmes de fonds et de gestion selon les lignes suggérées par la récente évaluation à mi-parcours du projet. L'évaluation, effectuée en mi-1990, a suggéré une variété de points pour affiner l'objet du projet et en renforcer la gestion.

B. But et Objectif du Projet

Le but du Project IRS est l'auto-suffisance alimentaire et l'équilibre écologique au sein et parmi les états Sahéliens. L'objectif du projet est une meilleure compréhension par les décideurs Sahéliens et les donateurs de l'impact éventuel des politiques sociales, économiques et autres de développement et des stratégies de mise en oeuvre. La réalisation de l'objectif du projet est un tremplin vers la création d'un environnement politique amélioré grâce à une plus grande information, une

meilleure analyse des problèmes et contraintes et un mécanisme renforcé de coordination accrue parmi les donateurs et les pays membres. Ceci sera réalisé par l'assistance, fournie dans le cadre du Projet IRS amendé, au CILSS et au Club du Sahel. Le projet encouragera l'évolution continue du système CILSS/Club selon les lignes dont avaient convenu les donateurs et les états membres du CILSS lors de la restructuration du CILSS en 1985, et périodiquement amendé par le GRD. Plus spécifiquement, l'assistance du projet sera dirigée à encourager le Secrétariat Exécutif du CILSS à continuer à consolider sa position en tant qu'institution régionale d'analyse des politiques et de réseau d'échanges selon les lignes identifiées au moment de la "restructuration" de mai 1985. Les fonctions-clefs à financer dans le cadre de ce projet restent, comme définies dans le document de projet, celles de "réservoir en experts/penseurs", d'échange/diffusion de l'information et de coordination.

C. Eléments d'Assistance du Projet

Le financement destiné aux Secrétariats du CILSS et du Club dans le cadre du Projet IRS amendé visera à accroître à 15 millions de dollars les 5 millions de dollars fournis au titre du projet initial de cinq ans. Le financement nouveau apporté au projet s'élève donc à 10 millions de dollars pour les sept ans de vie du projet amendé, soient les deux ans restent sur la durée originale du projet, plus cinq ans supplémentaires. En résumé, le financement total du projet s'élèvera à 15 millions de dollars sur les dix ans de vie du projet. En ce qui concerne le CILSS, l'assistance sera fournie comme suit:

1. Le Secrétariat Exécutif

Le Secrétariat Exécutif du CILSS recevra un montant total de 500.000 dollars par an pour son programme de travail, étant entendu que jusqu'à 20% peuvent être utilisés à titre de soutien à l'administration centrale. Ce montant apporte un supplément de 100.000 dollars par an dont dispose le CILSS pour faire face à ses responsabilités accrues dans les domaines de la gestion des ressources naturelles et du commerce régional. De façon spécifique, les fonds supplémentaires couvriront les coûts locaux des rencontres régionales de même que l'engagement des consultants Sahéliens pour travailler avec le CILSS sur ces deux domaines de plus en plus importants. Au total, le Secrétariat Exécutif du CILSS recevra 3,5 millions de dollars sur la durée restante du projet.

2. Assistance Technique au CILSS

100,000 dollars par an seront alloués pour financer l'assistance technique au Secrétariat Exécutif du CILSS. Initialement, cela prendra la forme d'un conseiller contractuel en planification stratégique qui aidera le Secrétariat Exécutif du CILSS à établir un système de planification et d'évaluation efficace pour l'organisation. Durant le projet, les centres d'intérêt de cette assistance technique et par conséquent les compétences requises, peuvent varier. Une somme totale de 700.000 dollars sera allouée à l'assistance technique pour la durée restante du projet.

3. Evaluation

Une évaluation d'ensemble du projet, s'élevant à 100.000 dollars sera contractée directement par l'A.I.D. Elle sera précédée par une évaluation de l'impact coûtant également 100.000 dollars. Un facteur d'inflation du coût de 5% a été inclus dans ces chiffres.

4. Clause d'Adjustement

Les budgets respectifs du Club et du CILSS sont sensés être appropriés pour la capacité actuelle et les programmes de travail des deux organisations. Toutefois, avec le temps, cette situation peut changer et l'A.I.D. pourrait trouver profit à favoriser une organisation sur l'autre pour des tâches spécifiques. Pour cette raison, le maintien de la flexibilité du budget IRS est important. A la suite d'un accord écrit entre les parties, et conformément aux directives de gestion de l'A.I.D., les fonds pourront par conséquent s'interchanger entre organisations, et entre activités à l'intérieur des programmes de travail approuvés, selon que le jugera nécessaire et l'approuvera l'Equipe de Gestion du Projet.

D. Gestion du Projet

Les responsabilités de gestion du projet seront partagées entre les membres de l'Equipe de Gestion du Projet. Ainsi que le souligne le Document de Projet, cette équipe comprend des fonctionnaires de l'A.I.D. à Washington (AFR/SWA), Paris (Club du Sahel) et Ouagadougou, sous le leadership stratégique de l'AFR/SWA.

Depuis que le financement du Projet IRS a commencé en 1987, un membre supplémentaire a été affecté à cette équipe. En 1988, un Contractuel, un Conseiller en Planification Stratégique financé par le projet a été mis en poste au Secrétariat Exécutif du CILSS, chargé d'aider le Secrétariat Exécutif à développer la capacité de planification du CILSS, et de promouvoir l'interaction et la communication entre le CILSS et les Missions A.I.D. dans le Sahel.

E. Mise en Oeuvre du Projet

1. Cadre

Avec le financement de ce projet, le personnel du CILSS et du Club, les consultants Sahéliens et expatriés, les experts et administrateurs des états membres collaboreront pour définir et élaborer un cadre et des stratégies appropriés dans les domaines de haute priorité, et dont ils encourageront l'adoption à la fois par les états Sahéliens et les agences des donateurs.

Selon leurs mandats collectifs et individuels, le CILSS et le Club élaboreront des plans de travail commun et séparé. Le financement du projet financera les activités du programme de travail centrées sur les thèmes prioritaires actuels du CILSS/Club, dont il a été convenu avec le GRD. Ces activités de groupes de travail prendront typiquement la forme

d'études, de réunions de coordination nationales, sectorielles ou régionales ou d'autres réunions et recherche, comme de besoin, pour définir et élaborer les politiques et les stratégies de développement dans des domaines pertinents, et pour promouvoir leur adoption par les états membres et les donateurs. Par le canal du GRD, du Secrétariat du Club et du Groupe de Ouagadougou, l'Equipe de Gestion du Projet mettra l'accent sur les thèmes prioritaires de l'A.I.D.

2. Système de Lettres d'Exécution de Projet (LEP)

Une LEP subséquente sera émise qui définira un système approprié de LEP à utiliser dans le cadre du projet, de même que le processus d'allocation et de dépenses.

F. Suivi et Evaluation

1. Plan de Suivi et d'Evaluation

Le projet profitera de l'accent plus précis que mettra le CILSS sur la collecte d'information sur l'état d'avancement d'ensemble au plan régional, grâce aux relations spéciales entre le CILSS et le Club du Sahel.

Le système de suivi du projet IRS suivra l'impact des intrants financés par l'A.I.D. en présentant non seulement les extrants du projet tels que décrits dans le Cadre Logique du Supplément au Document de Projet, mais aussi les réalisations spécifiques du CILSS/Club qui sont étroitement liées aux buts et objectifs du Fonds du Développement pour l'Afrique (FDA), à savoir, des économies africaines viables, la sécurité alimentaire et une base de ressources naturelles soutenable.

~~Le système de suivi élargi du CILSS élaborera des indicateurs spécifiques pour chaque objectif du CILSS dont les sous-objectifs peuvent servir au moins comme mesure partielle de l'impact des politiques régionales dans ces domaines.~~

2. Les Objectifs du Plan de Suivi

Les objectifs du plan de suivi sont les suivants:

- collecter les données sur l'état d'avancement du projet vers la réalisation de ses objectifs tels que définis dans le Cadre Logique du Supplément au Document de Projet;
- permettre au Bureau pour le Sahel, au représentant du Club du Sahel et à l'USAID/Burkina de passer un minimum de temps à collecter et à analyser les données pour établir l'état d'avancement du projet;
- profiter des rapports réguliers du Club du Sahel et du CILSS pour collecter les informations sur l'avancement du projet;
- utiliser des évaluations et des études spéciales de manière ciblée en vue d'examiner les préoccupations du FDA;

- faire un effort pour saisir dans la mesure du possible les changements globaux que les états membres sont en train d'opérer et qui ne peuvent être mesurables au seul niveau national.

3. Point Focal du Suivi et de l'Evaluation

Se faisant l'écho de la préoccupation du FDA, à savoir l'impact au niveau des populations, les efforts du Projet IRS tendant à suivre la progression vers la réalisation des objectifs du projet viseront la collecte des données désagrégées selon le sexe à l'échelle nationale, si celles-ci sont disponibles dans la sous-région. Là où de telles données ne sont pas disponibles, le CILSS/Club devrait être disposé à encourager les états-membres à procéder à la collecte de données désagrégées selon le sexe de façon routinière.

Le suivi dans le cadre du Projet IRS sera essentiellement axé sur les activités au niveau des extrants comme l'indique le Cadre Logique du Supplément au Document de Projet. Des informations supplémentaires relatives à l'impact et étroitement liées aux objectifs du FDA pour le continent peuvent être collectées à des intervalles réguliers, au fur et à mesure que les opportunités se présenteront.

En collectant de telles données, le Projet IRS bénéficiera pleinement des rapports actuels du CILSS/Club, des évaluations effectuées par les autres donateurs et les gouvernements.

Les Missions USAID ayant des activités dans le domaine des politiques de ressources naturelles peuvent également préparer des reports sur tous les changements qui s'opèrent au niveau national. Ceux-ci peuvent être comparés et des cas sélectionnés ayant un impact géographique restreint peuvent être étudiés pour leurs effets réels.....

Chaque niveau du système de suivi aura ses responsabilités de collecte de données sur les extrants et sur le suivi de l'impact tel que spécifié ci-dessous:

Le Bureau Régional pour le Sahel/Bureau de l'Afrique/A.I.D. a la responsabilité d'ensemble pour la préparation des rapports sur les extrants et l'impact. Les Rapports d'Exécution de Projet (REP) de Paris et de Ouagadougou seront comparés et analysés. Les données financières des deux sources concernant l'allocation et le déboursement des ressources seront également réunies.

Le Bureau A.I.D. du Club du Sahel à Paris sera chargé de mesurer et de préparer annuellement un rapport sur les indicateurs d'extrants avec les données additionnelles fournies par le Secrétariat du CILSS. En outre, à compter de la deuxième année du Supplément au Document du Projet, deux missions au moins pourraient participer avec le Bureau du Club à l'évaluation de l'impact des politiques sur un aspect donné du plan de travail du CILSS dont les parties auront convenu.

4. Conditions d'Evaluation

Une évaluation formelle devrait être prévue vers la fin de la deuxième année du projet amendé, c'est-à-dire en 1993. L'évaluation mettra l'accent sur les problèmes d'impact de même que sur la performance de réalisation des extrants. A ce moment, les modes de suivi proposés ici devraient être révisés pour déterminer si des ajustements dans le plan de collecte et d'analyse des informations sont requis. L'évaluation devrait être centrée sur au moins deux pays où le suivi des politiques a été entrepris et devrait déterminer si ce modèle de suivi de l'impact au niveau du CILSS est réalisable dans le temps. Un Cadre Logique du projet révisé montrant l'état d'avancement actuel par rapport aux prévisions devrait être fait. Des changements dans les objectifs fixés au niveau des extrants et des indicateurs devraient être effectués si nécessaire.

Cette évaluation de l'impact sera suivi par une évaluation à mi-terme en 1995.

ANNEXE 2

INSTITUTIONS REGIONALES DU SHAEL (625-0975)
 AMENDEMENT NO. 4
 PLAN FINANCIER DU PROJET

(Fonds pour le CILSS Uniquement)

	Fonds Autorisés pour la durée du Projet	Engagements jusqu'à l'Amend N° 3	Engagements par cet Amendement	Engagements Cumulés à ce Jour
Plan de Travail du CILSS	5.300.000	1.739.000	500.000	2.239.000
Assistance Tech- nique du CILSS	900.000	261.000	100.000	361.000
Evaluation	200.000			
TOTAL	6.400.000	2.000.000	600.000	2.600.000

17-